

Initiatives ministérielles

Les citoyens de ma circonscription et de toute la Colombie-Britannique demandent au gouvernement canadien de travailler à mettre un terme à l'occupation militaire de Timor-Oriental par l'Indonésie et au génocide des habitants de Timor-Oriental.

LES DÉPUTÉS

M. Lyle Vancilief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, en ma qualité de députée, je présente aujourd'hui une pétition de plusieurs centaines de personnes qui s'opposent au programme de taux de rémunération et d'avantages sociaux destinés aux députés que le gouvernement du Canada a appliqué le 1^{er} janvier 1991 et qui demandent à ce dernier d'annuler ces mesures budgétaires pour donner l'exemple au reste du Canada.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Cooper: Je suggère, madame la Présidente, que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean Corbeil (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances.

LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Corbeil (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances.

Mme le vice-président: Le débat porte donc sur la teneur des trois projets de loi.

[Traduction]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, aujourd'hui, nous franchissons une étape importante du processus que nous avons amorcé il y a plusieurs années. Les mesures législatives dont nous sommes saisis aujourd'hui entraînent une réforme importante des lois régissant les institutions financières au Canada.

Nous voulons tout d'abord souligner la contribution de l'ex-ministre des Finances, ainsi que des comités des finances de la Chambre des communes et de l'autre endroit, à ce projet. Nous voulons également remercier de leur collaboration les innombrables particuliers et groupes qui représentaient autant les industries directement touchées que la population en général.

Cette étape particulière de la réforme des institutions financières comporte l'étude de quatre projets de loi. La première de ces mesures a été le projet de loi C-4, qui a déjà été étudié en comité et qui applique les principes de la réforme aux sociétés de fiducie et de prêt à charte fédérale. Nous en sommes maintenant à examiner les trois autres projets de loi qui appliquent ces mêmes principes aux banques à charte dans le cas du C-19, aux sociétés d'assurances à charte fédérale, pour le C-28, et aux associations coopératives de crédit régies par les lois fédérales dans le cas du C-34.

Les projets de loi sont tous conçus de la même façon. Ils comportent cependant certaines différences, puisqu'ils appliquent les principes sous-jacents de la réforme à divers genres d'institutions. Je voudrais expliquer brièvement comment la réforme est abordée dans chacun des trois projets de loi qui franchissent actuellement l'étape de la deuxième lecture. Auparavant, je voudrais revoir les aspects plus généraux de notre réforme qui s'appliquent aux trois mesures législatives.